

COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1 MARS 2018– 20h30 Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal

.....

Présents : ANGLÉSIO Hélène - AUCAGNE Georges - BAS Gilles - CAMILLERI Jean-Luc - DEGLUAIRE Cyril - DUSSEUX René - FERNANDEZ Agapito - GAUTHIER Sandrine - MOREL Dominique - PARET Karine - TRESPAILLE Denise.

Excusés : CHALTON Alain (pouvoir à MOREL Dominique), BOST Marie-Ange (pouvoir à TRESPAILLE Denise), LAUNAY Jean-Paul (pouvoir à DUSSEUX René), LECUELLE Véronique (pouvoir à ANGLÉSIO Hélène).

Dominique MOREL, premier adjoint, fait part de son plaisir à présider la séance en l'absence de Monsieur Le Maire actuellement en convalescence.

L'adjoint donne des nouvelles de Monsieur CHALTON qui va mieux et se remet progressivement.

Dominique MOREL renouvelle également ses condoléances à Agapito FERNANDEZ et à sa famille pour le décès de son beau-père.

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Cyril DEGLUAIRE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le premier adjoint, Dominique MOREL, assurant la suppléance du Maire, demande à l'assemblée de reporter une délibération inscrite à l'ordre du jour concernant une Convention de partenariat avec le département pour le développement de la bibliothèque.
Le Conseil Municipal donne son accord.

Avant de débiter la séance, les conseillers ouvrent un débat sur la nécessité de revoir les contrats d'assurance de chaque association pour laquelle la commune met un local à disposition. En effet, la commune est propriétaire des murs et doit souscrire une assurance pour cela. L'association quant à elle doit souscrire une assurance pour couvrir les bénévoles et le matériel.

Il est souligné la complexité de certaines closes des assurances, pour cela un rendez-vous sera prévu avec un responsable de Groupama afin de faire un point précis.

1) Approbation du procès-verbal du 11 janvier 2018 :

Le premier adjoint, Dominique MOREL, assurant la suppléance du Maire, demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis. Aucune remarque n'est émise.

Le procès-verbal du 11 janvier 2018 est donc adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses :

■ Objet : Changement de durée hebdomadaire – Modification du tableau des effectifs

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Le premier adjoint assurant la suppléance du Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire d'un agent suite à une nouvelle organisation de l'entretien des nouveaux locaux du groupe scolaire. Il propose à l'assemblée une modification du tableau des emplois communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **ACCEPTE** de modifier le temps hebdomadaire de travail du poste d'adjoint technique territorial de 33h30 hebdomadaires au lieu de 31h00 et ce à compter du 1^{er} mars 2018.
- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents à temps complet et non complet tel qu'indiqué en annexe.

■ Objet : Cession d'un chemin rural communal à la SEMCODA

Afin d'aménager les Rives du Menthon et d'ouvrir cet espace à l'urbanisation, la commune doit céder un chemin communal au bailleur social en charge du projet, la SEMCODA.

Une enquête publique a eu lieu du 15 au 29 janvier 2018. Le commissaire enquêteur n'a pas émis d'objections à la réalisation de ce projet.

Vu les articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la voirie routière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **APPROUVE** la désaffectation du chemin rural cadastré ZM 672 d'une contenance de 498 m²,
- **ACCEPTE DE CEDER** le chemin rural à la SEMCODA au prix de 2000 euros TTC,
- **CHARGE** la SCP CORDIER-ODOBERT, notaires à Pont de Veyle, de la rédaction de l'acte de cession de propriété,
- **PRECISE** que les charges afférentes à cette procédure (acte notarié) resteront à la charge de l'acheteur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son premier adjoint à signer tous les actes préalables et consécutifs à ce dossier.

■ **Objet** : Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés coordonné par le SIEA et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Le premier adjoint assurant la suppléance du Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, les tarifs réglementés de vente de gaz naturel ont été progressivement supprimés depuis le 1^{er} janvier 2015, pour les sites ayant une Consommation Annuelle de Référence (CAR) de plus de 30 MWh/an.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence en obtenant des tarifs plus avantageux.

Le groupement est ouvert aux communes et leur CCAS et à tous les établissements publics du département de l'Ain.

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le Code de l'énergie et notamment l'article L.441-5 et les articles 28 et 35 du décret précité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel et de services associés ci-jointe en annexe,

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il est chargé d'organiser, dans le respect des règles relatives aux marchés publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier les accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offres de groupement est celle du SIEA, coordonnateur du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **ACCÉPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés, annexée à la présente délibération,

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de SAINT CYR SUR MENTHON au groupement de commandes ayant pour objet l'achat de gaz naturel et de services associés,
- **AUTORISE** le premier adjoint assurant la suppléance du Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de SAINT CYR SUR MENTHON.

■ **Objet** : Renouvellement de la convention de partenariat agence postale communale

Le premier adjoint assurant la suppléance du Maire informe le Conseil Municipal du renouvellement de la convention de partenariat entre la Poste et la commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 15 voix pour :

- **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire ou à ses adjoints pour signer la convention établie à cet effet et en poursuivre l'exécution pour une durée d'un an à compter du 1^{er} mars 2018.

Karine PARET explique que Jean-Paul MANIGAND, actuellement salarié sur un temps partiel souhaite prendre sa retraite fin novembre.

Dominique MOREL signale qu'une demande pour ouvrir une épicerie a été formulée en mairie. Reste à étudier l'emplacement le plus propice.

Agapito FERNANDEZ profite pour souligner la grande qualité d'humanité de Jean-Paul MANIGAND qui lors du grand froid a hébergé une personne sans domicile fixe de passage. Il a fait preuve d'une grande générosité.

3) **Avancement des dossiers en cours** :

- Commissions municipales :

■ Commission inauguration du groupe scolaire

Madame PARET annonce que la commission s'est réunie à deux reprises. De nombreuses questions ont été soulevées.

La date pour l'inauguration est fixée au 7 avril 2018 en matinée.

Monsieur Le Préfet a été sollicité et a répondu favorablement à l'invitation.

L'adjointe informe l'assemblée qu'environ 160 convives sont attendus.

Les conseillers du précédent mandat seront cordialement invités.

Une réflexion est en cours sur la présence d'enfants.

Une séance de travail le 12 mars permettra de sélectionner les photos qui seront exposées. Le nom de l'Ecole de Saint Cyr sera apposé sur la façade rue du Menthon.

■ Commission Bâtiment

Lors de la dernière commission bâtiment, le devenir de l'ex école maternelle et celui de la salle polyvalente a été abordé.

Une démolition partielle ou totale du bâtiment ex école maternelle est envisageable afin d'agrandir le parking centre village. La mise en place d'une crèche est également en réflexion. Le bâtiment de la salle polyvalente quant à lui représente un gouffre financier. De nombreux travaux concernant l'inertie thermique devront être effectués ainsi que de gros ouvrages relatifs à la toiture.

La commune s'interroge sur le fait de mandater un bureau d'étude afin d'effectuer une réflexion d'ensemble.

• Commissions Intercommunales :

Karine PARET relate le dernier conseil communautaire.

• Dossier Rives du Menthon :

Dominique MOREL explique que la finalisation du projet Rives du Menthon a nécessité deux entrevues importantes avec des représentants de la SEMCODA.

La commune a défendu un projet esthétique avec des logements R+1 afin d'harmoniser l'espace paysager de la future zone d'urbanisation.

Un projet global de 201 logements verra le jour. La première tranche comprendra 90k logements, la seconde 45 logements, la troisième et quatrième tranche comporteront 33 logements chacune.

Les permis d'aménager et de construire seront déposés très prochainement. La démolition du bâtiment face à la mairie est prévue fin mai.

• Dossiers d'urbanisme :

Agapito FERNANDEZ, Adjoint à l'urbanisme, présente les demandes soit 4 Permis de Construire, 6 Déclarations Préalables et 7 Certificats d'Urbanisme.

✓ Permis de construire :

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux
PC 02	19/01/2018	MARGUIN Guy	800 route de Macon	Réfections de remises
PC 03	25/01/2018	PEULET Elisabeth	Route de la Tuilerie	Maison
PC 04	02/02/2018	MARCEAU Michel	Route des Thibaudes	Maison

PC 05	09/02/2018	DUMAY BIZET Monique	99 route de Bagé	Garage
-------	------------	---------------------------	---------------------	--------

✓ **Déclarations préalables :**

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain	Objet des travaux
DP 02	16/01/2018	BROYER Philippe	48 Allée en Buchet	Clôture
DP 03	25/01/2018	BERGER Yannick	172 Allée des Feuilles	Modification de façades
DP 04	29/01/2018	AUGUSTO Michel	221 route du Cordonnier	Piscine
DP 05	06/02/2018	BESSARD Pierre	124 route des Thibaudes	Division de parcelle
DP 06	09/02/2018	ARTHAUD Maxence	108 Allée Rimbaud	Agrandissement de garage
DP 07	16/02/2018	MOREL Charlène	96 Allée Rimbaud	Clôture

✓ **Certificats d'urbanisme :**

N°	DATE	Pétitionnaire	Adresse du terrain
CU 02	09/01/2018	MAITRE ODOBERT Karine	Les Teppes
CU 03	16/01/2018	MAITRE ODOBERT Karine	50 Allée Curtil Budín
CU 04	16/01/2018	MAITRE ODOBERT Karine	Le Chanelet
CU 05	19/01/2018	SCP GUILLERMIN et VINCENT	Branguemouille
CU 06	23/01/2018	MAITRE ODOBERT Karine	Arringes
CU 07	26/01/2018	SCP RIVON MERLE DUREUX	Le Chanelet
CU 08	15/02/2018	SCP RIVON MERLE DUREUX	1217 route de Gréziat

4) Informations et questions diverses :

■ Dominique MOREL explique que lors de la dernière réunion du Syndicat des Eaux, il a été proposé une augmentation du tarif de l'eau de 3.5 %.

L'adjoint a recensé les abonnements de toutes les communes appartenant à la communauté de communes concernant les assainissements collectifs et le prix du m³ sur les zones assainies. Il remercie les communes de leur participation.

La commune s'interroge sur une augmentation de la redevance communale d'assainissement pour 2019. La dernière revalorisation date de 2013.

Est évoqué également le fait de prévoir une nouvelle tranche d'assainissement. Le transfert de compétence à la communauté de communes devant avoir lieu en 2020.

■ L'adjoint aux travaux expose la nécessité d'effectuer des travaux sur le pont de la Rameau. Un parapet est tombé. Une solution doit être trouvée afin de sécuriser le pont. Est proposé un élargissement ou la pose de rambardes métalliques sur le côté. Le pont n'étant pas large, il faut réfléchir sur le long terme.

■ Dominique MOREL annonce que des demandes pour des instituts de beauté ont été déposées en mairie. Le local au-dessus du salon de coiffure est disponible.

Agapito FERNANDEZ précise que cet espace ne peut pas être dédié à un local commercial en raison de la non-conformité aux normes accessibilité.

La commune se renseigne sur le tarif d'une mise en place d'un monte-charge.

■ Le premier adjoint rappelle que la commune est régulièrement sollicitée pour des problèmes de chiens errants. Une réflexion sur la mise en place d'une amende est en cours.

Il est signalé qu'un chenil intercommunal situé à Feillens accueille les chiens en transit. Les propriétaires pour les récupérer doivent s'acquitter de 70 euros. Dominique MOREL souhaite se rapprocher de la communauté de communes de la Veyle pour évoquer ce sujet.

Le chenil situé sur Saint Cyr sur Menthon sera également sollicité.

■ Denise TRESPAILLE souhaite savoir si la commune a connaissance d'une information concernant le changement des compteurs EDF. Il est répondu que pour le moment rien n'est prévu. Aujourd'hui seuls les compteurs d'eau vont évoluer vers un système de télé relève.

■ Georges AUCAGNE demande en quoi concernent les travaux sur le château d'eau. Dominique MOREL indique que des antennes relais sont rajoutées.

■ Karine PARET explique qu'après consultation des agents travaillant à l'école, il est avéré que le rideau abimé situé salle de cantine n'a pas d'utilité. Il n'est pas nécessaire de le faire réparer. Le coût s'élèverait à 400 euros.

■ Jean-Luc CAMILLERI demande où en sont les DGD (Décompte Général et Définitif) concernant le groupe scolaire. Cela empêche d'obtenir le solde de la subvention DETR. Un petit différent sur des prises de garantie avec l'entreprise Chevillon retarde la finalisation.

•Prochaines dates :

- 05 mars à 20h00 : Commission subvention aux associations
- 06 mars à 20h30 : Commission petite enfance et personnes âgées Communauté de Communes
- 08 mars à 19h00 : Conseil d'adjoint
20h30 : Comité de jumelage
- 10 mars à 8h30 : Nettoyage de printemps
- 12 mars à 20h00 : Commission inauguration groupe scolaire
20h30 : SCOT
20H30 : Commission culture Communauté de Communes
- 13 mars à 20h00 : Assemblée générale bibliothèque
- 16 mars à 18h00 : Assemblée générale SIEA
- 17 mars à 10h00 : Assemblée générale CANTONAIDE
- 19 mars à 18h00 : Cérémonie Commémorative du 19 mars 1962
- Semaine du 19 au 23 mars : Commission finances (date à préciser)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.